



www.cdg62.fr/

CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DU PAS-DE-CALAIS

Envoyé en préfecture le 18/02/2024

Reçu en préfecture le 18/02/2024

Publié le

ID : 062-286200027-20240215-2024_02-DE

S²LOW

DÉLIBÉRATION

2024/02

PRESENTATION DE L'AVIS DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL DEPARTEMENTAL SUR LE RAPPORT SOCIAL UNIQUE DES COLLECTIVITES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS DE MOINS DE 50 AGENTS

Le Conseil d'Administration s'est réuni le Jeudi 15 Février 2024 à 9 heures 30, salle des réunions au CENTRE DE GESTION à BRUAY-LA-BUISSIERE, sous la présidence de M. Joël DUQUENOY, Président du CDG 62.

Le secrétaire de séance désigné est M. Francis CORDONNIER, Adjoint au Maire de BETHUNE.

Etaient présents : M. Jean-Pierre SANSEN, Maire de RUITZ – M. Jacques BACQUET, Maire de QUERCAMPS – M. Jean-Michel LEGRAND, Maire de AUCHY-LES-MINES – M. Bruno HUMETZ, Adjoint au Maire de SAINT-OMER – M. Jean-Luc FAY, Maire de BONNIERES – M. René HOCQ, Maire de BURBURE – Mme Denise TETELIN, Maire de VILLERS-CHATEL – M. Didier BOMY, Adjoint au Maire de CUCQ – M. Maurice LECONTE, Maire de HOUCHIN – M. Cédric DELMOTTE, Maire de BOIRY-SAINT-MARTIN – Mme Marie-Thérèse ROJEWSKI, Adjointe au Maire de HOUDAIN – M. Ludovic IDZIAK, Maire de CALONNE-RICOUART – M. Joël DUQUENOY, Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de SAINT-OMER – M. Ernest AUCHART, Conseiller communautaire de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois – M. Francis CORDONNIER, Adjoint au Maire de BETHUNE – M. Guillaume LEBLOND, Conseiller municipal de BOULOGNE-SUR-MER.

Etaient absents ou excusés : M. Nicolas PICHONNIER, Maire de RIMBOVAL – Mme Véronique DUMONT-DESEIGNE, Adjointe au Maire de MARCK – Mme Fabienne DUPUIS, Maire de OIGNIES – M. Marc THOMAS, Maire de MOULLE – Mme Nadine LEFEBVRE, Maire de BEUVRY – M. Jean-François THERET, Maire de FREVENT – M. Alain DUBREUCQ, Maire de SAINS-EN-GOHELLE – M. Julien DELANNOY, Maire de WAVRANS-SUR-L'AA – M. Michel DASSONVAL, Adjoint au Maire de LILLERS – M. Dominique DELATTRE, Vice-Président du Syndicat Mixte Artois Valorisation – M. Hakim ELAZOUZI, Administrateur au CCAS de BETHUNE – Mme Fabienne DUTERTE, Administratrice au CCAS de BOULOGNE-SUR-MER – Mme Florence WOZNY, Conseillère Départementale – M. André KUCHCINSKI, Conseiller Départemental – M. Alexandre MALFAIT, Conseiller Départemental.



Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret 2020-1493 du 30 novembre 2020 modifié relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique territoriale ;

Vu la présentation du rapport social unique des collectivités de moins de 50 agents du Pas-de-Calais au comité social territorial départemental le 29 janvier 2024 ;

Le Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration que le Centre de Gestion est en charge de la collecte des données sociales des collectivités et établissements publics du département.

Il précise que le Rapport Social Unique annuel (RSU) des collectivités et établissements publics de moins de 50 agents a été présenté au comité social territorial départemental pour servir de support à un débat relatif à l'évolution des ressources humaines et qu'il a fait l'objet des remarques suivantes de la part du syndicat Force Ouvrière :

« 19% des agents sont contractuels non permanents et occupent des emplois précaires.

La pyramide des âges montre clairement un vieillissement des agents. Les mesures visant à supprimer notamment le régime indemnitaire des agents absents pour maladie constitue une double peine pour les agents âgés qui sont susceptibles d'être plus touchés par les problèmes de santé.

Seuls 57% des agents contractuels permanents reçoivent le RIFSEEP, ce qui constitue clairement une discrimination. Ils effectuent souvent le même travail que les agents titulaires sans bénéficier des avantages et tout en étant sur des emplois précaires.

Accidents du travail : 28% des collectivités ont été concernées par des accidents du travail.

4,8% d'accidents du travail pour 100 agents : considérant que le nombre d'agents des collectivités relevant du CST et de la FSSSCT départementale est d'environ 6 000, cela signifie qu'il y a eu environ 280 accidents du travail en 2022 ! Aucun de ceux-ci n'a été signalé au CHSCT alors que la démarche est obligatoire.

Nous demandons qu'un rappel soit fait sur ce point à toutes les collectivités concernées. »

Il ajoute que cet avis doit être présenté au Conseil d'Administration avant publication sur le site internet.

Il demande au Conseil d'Administration de prendre acte de la présentation du RSU des collectivités de moins de 50 agents (*annexé à la présente délibération*) et de l'avis favorable du Comité Social Territorial Départemental.

Le Conseil d'Administration,

Après avoir entendu l'exposé de son Président,

A l'unanimité des membres présents,

- *PREND ACTE* de la présentation du RSU des collectivités de moins de 50 agents annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance,

À BRUAY-LA-BUISSIERE, le 15 février 2024

Le Président,

Joël DUQUENOY